

DÉPARTEMENT
SEINE - MARITIME
CANTON
EU
COMMUNE
EU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2025/408/AR/8.3

Le Maire de la Commune de EU,
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,
 Vu le Code de la Route,
 Vu le Code de la Voirie Routière,
 Vu les arrêtés municipaux en vigueur
 Considérant la nécessité d'entretenir la voirie rue Jean Duhornay le **Mercredi 16 juillet 2025**.
 Considérant que dans l'intérêt général, il appartient au Maire de prendre toutes mesures de Police,
 afin d'éviter et de prévenir tous accidents et d'assurer la sécurité publique.

ARRETE

Le Mercredi 16 juillet 2025 de 12h00 à 20h00

- Article 1^{er} :** Le stationnement sera interdit sur toutes les places de parking, face au 21 Ter jusqu'au 29 rue Jean Duhornay.
- Article 2 :** Cette prescription sera portée à la connaissance des usagers par la pose de panneaux et d'une signalisation réglementaire.
- Article 3 :** Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la Police Municipale et la Directrice Générale des Services de la Mairie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à EU, le dix juillet deux mil vingt-cinq.

PS M. Michel BARBIER
 Le Maire de la Ville d'Eu

CLAUDINE BRIFFARD
 PREMIERE ADJOINTE



Mairie d'EU
 Tél : 02.35.86.44.00
 Mail : news@ville-eu.fr

